

Collège Ostéopathique Strasbourg Europe

RAPPORT D'ACTIVITE

Nom établissement : COLLEGE OSTEOPATHIQUE STRASBOURG EUROPE

Localité : STRASBOURG

Année scolaire : 2024-2025

Sommaire

Préambule.....	3
1. ETUDIANTS/ELEVES EN FORMATION	4
1.1 Candidats au processus d'admission	4
1.1.1 Mode de sélection.....	4
1.2 Etudiants/élèves en formation	5
1.2.1 Effectif étudiants/élèves par année de formation à la date de rentrée	5
1.2.2 Suivi des promotions.....	6
1.2.3 Résultats aux évaluations prévues réglementairement	7
1.2.4 Résultats au diplôme d'Ostéopathie.....	11
1.2.5 Insertion professionnelle des diplômés	12
2. GESTION DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION	22
3. APPRENTISSAGE CLINIQUE.....	23
3.1 Clinique pédagogique interne	23
3.2 Evolution de l'activité de la clinique pédagogique interne de l'établissement	24
4. ACTIVITES DE RECHERCHE.....	25
4.1 Préambule : Présentation du département Recherche du COS Europe	25
4.2 Conseil scientifique de l'école 2024/2025	25
4.3 Les axes de recherche de l'école et de l'état d'avancement des projets	25
4.4 Retombées scientifiques et valorisation.....	26
4.5 Perspectives à court et moyen terme.....	26
5. LES ENQUÊTES DE SATISFACTION DES ETUDIANTS.....	27
5.1 Sur la qualité des enseignements	27
5.2 Sur l'environnement de travail.....	30

Notre établissement, le Collège Ostéopathique Strasbourg Europe est né en 2011. Initialement agréé pour la formation professionnelle (FP), il a été agréé en 2012 pour la formation initiale (FI), agrément renouvelé en date du 7 juillet 2015 par décision ministérielle n°2015-11 du ministère chargé de la santé pour une durée de cinq années, en application du décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie. Initialement agréé avec une capacité maximale réglementaire fixée à 230 étudiants, le COS Europe a vu cette capacité réglementaire portée à 330 élèves par décret paru le 3 mars 2016 (décision n°2016-10), puis à 375 élèves, validée par décret paru au Journal officiel le 30 octobre 2019 (décision n°2019-01).

Un nouvel agrément nous a été attribué initialement jusqu'en 2026 avec une capacité maximale réglementaire portée à 480 étudiants (décisions n°2021-06 et 2021-26). Par décret n° 2025-899 du 5 septembre 2025 portant prorogation d'agréments d'établissements de formation en ostéopathie, le COS Europe a vu son agrément prorogé jusqu'au 1er septembre 2028.

Le COS Europe fait partie du réseau Franc'Ostéo, réseau d'écoles d'ostéopathie sur le territoire français toutes agréées par le ministère de la santé, dirigé actuellement par Pascal INGWEILER, ostéopathe et directeur du COS Europe.

Le Réseau Franc'Ostéo regroupe depuis octobre 2023 sept écoles : l'école d'ostéopathie de Paris (EOP), le Collège Ostéopathique de Bordeaux (COB), l'Institut toulousain d'ostéopathie (ITO), le Collège Ostéopathique de Provence Aix Marseille (COP Aix Marseille), le Centre International d'Ostéopathie de St-Etienne (CIDO), le Collège Ostéopathique Strasbourg Europe (COS Europe) et Holistea à Cergy, dernière acquisition en date.

Le COS Europe est dirigé depuis le 1^{er} août 2015 par Pascal Ingweiler, ostéopathe depuis 1998 et enseignant dans l'école depuis la création de la formation initiale, justifiant d'une expérience de management de plus de cinq années. L'établissement fait juridiquement partie de la structure Ostéopathie FI, dirigée par Jean-Baptiste Boucherat, ostéopathe, Directeur de l'école d'ostéopathie de Paris (EOP), également impliqué de longue date dans la formation et dans le développement et la promotion de la recherche dans le domaine de l'ostéopathie.

Suite à la réorganisation des niveaux de certifications professionnelles et à la création de l'organisme France Compétences, notre établissement délivre un diplôme inscrit au niveau 7 sur 8 par décision du 9 avril 2021 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles et au répertoire spécifique, parue au Journal officiel le 21 avril 2021.

Le COS Europe s'engage dans une démarche qualité qui reflète sa volonté d'améliorer continuellement ses processus. Cet engagement témoigne de notre politique qualité, visant à garantir un service optimal et à répondre aux attentes de nos parties prenantes.

Par ailleurs, à la suite d'un audit de renouvellement réalisé par le Bureau Veritas en juillet 2024, le COS Europe est titulaire jusqu'en janvier 2028 de la certification de service « Ostéopathie : conformité et qualité de service de la formation », diligentée par la FNEOS (Fédération Nationale de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie), en partenariat avec les principales associations socio-professionnelles en France. Cette certification vise à démontrer la capacité de l'établissement à appliquer les décrets sur la totalité des cinq années du cursus de formation.

Par ailleurs, le COS Europe est titulaire de la certification QUALIOPI pour ses actions de formation par certificat n° F2511-1-I délivré par l'organisme certificateur PRONÉO Certification en date du 30 juin 2023.

Cette certification atteste de la conformité de notre établissement au référentiel national qualité défini par décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.

Le COS EUROPE est ainsi éligible au financement de la formation par des fonds publics ou mutualisés : régions, Etat, France Travail, Caisse des dépôts et consignations, associations Transitions Pro, opérateurs de compétence, Agefiph.

L'ensemble des cours (CM/TD/TP) ont eu lieu en présentiel.

1. ETUDIANTS/ELEVES EN FORMATION

1.1 Candidats au processus d'admission

1.1.1 Mode de sélection

Les prérequis pour postuler à l'inscription en première année de formation initiale sont :

- ✓ être âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année de l'entrée en formation,
- ✓ être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ;

Le dossier de d'inscription comporte :

- ✓ le bulletin de candidature, renseignant les éléments d'état civil ;
- ✓ une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- ✓ un Curriculum Vitae, détaillant le parcours scolaire et extra-scolaire s'il y a lieu ;
- ✓ la copie du baccalauréat ou du titre admis en équivalence, le relevé de notes du baccalauréat, ou un certificat de scolarité pour les élèves de terminale ;
- ✓ une lettre de motivation, comportant les motivations du candidat pour le métier d'ostéopathe d'une part, et pour l'inscription au COS Europe d'autre part ;
- ✓ les bulletins scolaires des deux dernières années de l'enseignement secondaire pour les bacheliers depuis moins de cinq ans, et les bulletins de notes des formations post baccalauréat suivies s'il y a lieu.

Le dossier de candidature est étudié à réception par la direction de l'établissement qui statue sur la validité du dossier (complétude du dossier, validité des prérequis). Le candidat sera convoqué à un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique (directeur, ou coordinateur pédagogique). Cet entretien vise à évaluer le niveau de maturité et de motivation du candidat, et l'adéquation de son profil aux études d'ostéopathie et à la profession.

A l'issue de l'entretien, il est donné un avis favorable ou défavorable sur l'admission au vu des différentes pièces du dossier scolaire, transmis au conseil pédagogique et à la direction de l'établissement.

En cas d'avis défavorable à une admission directe en première année suite à une inadéquation du prérequis d'un étudiant mal orienté mais clairement motivé dans son choix de formation professionnel, il lui est proposé d'intégrer une année de préparation aux études d'ostéopathie mise en place au COS.

Cette année préparatoire comprend 492 heures de cours réparties sur 4 demi-journées par semaine sur l'ensemble de l'année scolaire.

Le prospect pourra ainsi intégrer la formation initiale en ostéopathie après validation de l'année préparatoire sanctionnée par des évaluations sur certaines matières.

PROMOTION 2024/2029	
DIPLÔME	NOMBRE
BAC GÉNÉRAL	66
BAC TECHNOLOGIQUE	0
PASS-LAS L1 SPS	9
LICENCE/MASTER	9
AUTRES	16
Total candidats	100

Pour l'année 2024-2025, 118 dossiers de candidature ont été reçus.

- 93 candidats admissibles après entretien en P1
- 77 inscriptions

A cela, **s'ajoutent 20 étudiants** admis issus de l'année préparatoire (année « Prépa ») et trois redoublants de l'année 2023-2024.

1.2 Etudiants/élèves en formation

1.2.1 Effectif étudiants/élèves par année de formation à la date de rentrée

Aspect quantitatif

P1	100
P2	84
P3	96
P4	88
P5	93

Aspect qualitatif

Répartition par genre des étudiants :

PROMOTION	MASCULIN	FEMININ
P1	46	54
P2	34	50
P3	33	63
P4	31	57
P5	32	61

Répartition par âge des étudiants :

PROMOTION	18ANS et moins	19ANS	20 ANS	21-25ANS	25-35ANS	35ANS et+
P1	33	35	7	22	1	2
P2	1	25	26	25	7	0
P3	0	2	33	55	6	0
P4	0	0	1	81	6	0
P5	0	0	0	76	17	0

Répartition des étudiants par secteur géographique :

PROMOTION	67	68	57	54	55	autre
P1	42	8	16	10	0	24
P2	67	4	2	2	0	9
P3	70	5	8	4	3	6
P4	63	3	9	0	1	12
P5	65	8	5	4	0	11

1.2.2 Suivi des promotions

Tableau de suivi des promotions

Année d'études	Nombre d'étudiants présents au début de l'année scolaire (a)	Nombre d'étudiants ayant abandonné en cours d'année et en fin d'année (b)	Nombre de mutations vers un autre établissement en cours et en fin d'année (c)	Nombre d'étudiants exclus (d)	Nombre d'étudiants redoublants (e)	Nombre d'étudiants admis en année supérieure ou diplômés en dernière année de formation a-b-c-d-e
1 ^{ère} année	100	15	0	0	4	81
2 ^{ème} année	84	1	0	0	1	82
3 ^{ème} année	96	1	1	0	0	95
4 ^{ème} année	88	0	0	0	0	88
5 ^{ème} année	93	0	0	0	1	92
Total	461	17	1	0	6	438

- (1) L'effectif réel comprend les redoublants et les intégrations d'étudiants venant d'autres établissements (entre parenthèses)
- (2) Nombre d'étudiants ou élèves présentant toutes les conditions requises pour le passage en année supérieure ou au diplôme d'Ostéopathie
- (3) Sont considérés comme départ de formation les arrêts définitifs, temporaires ainsi que les exclusions

1.2.3 Résultats aux évaluations prévues réglementairement

Le nombre d'étudiants présentés aux épreuves en première année est établi après déduction du nombre d'étudiants redoublants en première année et ayant déjà validé une ou plusieurs UE et du nombre d'étudiants dispensés d'une ou plusieurs UE en première année par application de la réglementation de la formation en ostéopathie de 2014.

P1	Nb d'étudiants présentés à l'épreuve	Nb d'étudiants reçus d'emblée (1ère session)	Nb d'étudiants reçus au rattrapage (2ème session)	Nb d'étudiants ayant validé	Nb d'étudiants n'ayant pas validé après la 2ème session	% de réussite
UE 1.1	91	79	6	84	7	92%
UE 1.3	95	70	7	87	8	91%
UE 1.4	97	83	5	88	9	90
UE 1.5	89	75	14	89	0	100%
UE 1.6	93	74	8	83	10	89%
UE 1.7	93	72	9	81	12	90%
UE 1.8	91	59	23	84	7	92%
UE 1.9	89	56	9	66	23	75%
UE 1.10	89	83	1	86	3	97%
UE 4.1	95	94	1	95	0	100%
UE 5.1	88	82	4	86	2	98%
UE 5.2	95	95	0	95	0	100%
UE 5.5	91	83	6	89	2	98%
UE 5.6	88	83	4	87	1	99%
UE 5.8	88	85	2	87	1	99%
UE 5.9	88	78	6	84	4	95%
UE 6.4	81	82	0	82	0	100%

Bilan de l'année 2024-2025 :

- 4 redoublements autorisés
- 19 étudiants passent en année supérieure avec des U.E. conditionnées (1.1., 1.3.,1.4.,1.6.,1.7.,1.8.,1.9.,1.10., 5.1., 5.5., 5.6., 5.8., 5.9.)
- 10 attritions en cours d'année et 8 non réinscriptions en fin d'année (dont celle un étudiant autorisé à redoubler)

Ainsi, en 1ère année, 81% des étudiants inscrits en début d'année sont admis en année supérieure.

P2	Nb d'étudiants présentés à l'épreuve	Nb d'étudiants reçus d'emblée (1ère session)	Nb d'étudiants reçus au rattrapage	Nb d'étudiants ayant validé	Nb d'étudiants n'ayant pas validé après la 2ème session	% de réussite
UE 1.2	83	54	29	81	2	98%
UE 1.4	83	74	9	81	2	98%
UE 1.6	83	71	12	81	2	98%
UE 1.7	83	60	23	82	1	99%
UE 1.8	83	78	5	83	0	100%
UE 1.9	83	63	20	80	3	96%
UE 2.3	83	82	1	83	0	100%
UE 2.5	83	69	14	82	1	99%
UE 2.6	83	71	12	82	1	99%
UE 3.1	83	79	4	83	0	100%
UE 4.2	83	82	1	82	1	99%
UE 4.3	83	65	18	82	1	99%
UE 5.1	83	69	14	78	5	94%
UE 5.2	83	83	0	83	0	100%
UE 5.3	83	83	0	83	0	100%
UE 5.6	83	79	4	83	0	100%
UE 5.7	83	77	6	83	0	100%
UE 5.8	83	83	0	83	0	100%
UE 5.9	83	82	1	83	0	100%
UE 5.12	83	83	0	83	0	100%

Bilan de l'année 2024-2025 :

- 1 redoublement autorisé
- 1 attrition en cours d'année et 2 non réinscriptions en fin d'année dont celle d'un étudiant autorisé à redoubler
- 12 étudiants passent en année supérieure avec des UE conditionnées (1.2, 1.4, 1.6, 1.7, 1.9, 2.5, 2.6, 4.2, 4.3 et 5.1)

Ainsi, en 2ème année, 98% des étudiants inscrits en début d'année sont admis en année supérieure.

P3	Nb d'étudiants présentés à l'épreuve		Nb d'étudiants reçus d'emblée (1ère session)		Nb d'étudiants reçus au rattrapage		Nb d'étudiants ayant validé		Nb d'étudiants n'ayant pas validé après la 2ème session		Promo Complète (sans les attritions)
UE 1.6	93	2	90	2	3		93	2			100
UE 2.2	93	2	92	2	1		93	2			100
UE 2.4	93	2	93	2			93	2			100
UE 2.5	93	2	92	2	1		93	2			100
UE 2.7	93	2	80	1	13	1	93	2			100
UE 2.8	93	2	30	0	63	2	93	2			100
UE 3.1	92	2	89	2	3		92	2			100
UE 3.2	92	2	92	2			92	2			100
UE 3.3	93	2	89	2	4		93	2			100
UE 4.3	93	2	79	2	14	0	93	2			100
UE 5.3	93	2	70	1	23	1	93	2			100
UE 5.4	93	2	93	2			93	2			100
UE 5.5	93	2	91	2	2		93	2			100
UE 5.6	93	2	92	2	1		93	2			100
UE 5.7	93	2	92	2	1		93	2			100
UE 5.9	93	2	91	2	2		93	2			100
UE 5.10	93	2	64	1	29	1	93	2			100
UE 5.11	93	2	93	2			93	2			100
UE 6.1	93	2	93	2			93	2			100
UE 6.5	91	2	91	2			91	2			100
UE 7.3	93	2	93	2			93	2			100

Etudiants ayant intégré l'établissement

Bilan de l'année 2024-2025 :

- 1 attrition en début d'année (étudiante redoublante provenant d'un autre établissement) et 2 non réinscriptions en fin d'année
- Les deux étudiants ayant intégré l'établissement COS Europe ont validé toutes les UE de la troisième année ainsi que leurs UE conditionnées
- Aucun redoublement.

Ainsi, en 3ème année, 99% des étudiants inscrits en début d'année sont admis en année supérieure.

P4	Nb d'étudiants présentés à l'épreuve	Nb d'étudiants reçus d'emblée (1ère session)	Nb d'étudiants reçus au rattrapage	Nb d'étudiants ayant validé	Nb d'étudiants n'ayant pas validé après la 2ème session	% de réussite
						Promo Complète
UE 2.1	80	80		80		100
UE 2.2	88	17	71	88		100
UE 2.4	88	82	5	87	1	98,86
UE 2.9	88	84	4	88		100
UE 2.10	88	78	10	88		100
UE 2.11	87	87		87		100
UE 2.12	88	82	6	88		100
UE 2.15	88	55	31	86	2	97,73
UE 3.1	86	83	3	86		100
UE 4.3	88	86	0	86	2	97,73
UE 5.4	88	71	17	88		100
UE 5.11	88	88		88		100
UE 6.2	88	88		88		100
UE 6.5	86	83	3	86		100
UE 7.1	88	88		88		100
UE 7.2	88	72	14	86	2	97,73

Bilan de l'année 2024-2025 :

- La promotion comptait 88 étudiants, dont 3 nouveaux étudiants,
- A l'issue de la commission de validation, on dénombre 7 passages conditionnés répartis entre les UE suivantes : 2.4, 2.15, 4.3 et 7.2 mais aucun redoublement.

Ainsi, en 4ème année, 100% des étudiants inscrits en début d'année sont admis en année supérieure.

P5	NB d'étudiants présentés à l'épreuve		Nb d'étudiants reçus d'emblée (1ère session)		NB d'étudiants reçus au rattrapage (2ème session)		NB d'étudiants ayant validé		Nb d'étudiants n'ayant pas validé après la 2ème session		% de réussite de la promotion complète
UE 2.13	87	0	84	0	3	0	87	0			100,00%
UE 2.14	87	0	87	0	0	0	87	0			100,00%
UE 2.16	88	0	86	0	2	0	88	0			100,00%
UE 3.4	88	0	87	0	1	0	88	0			100,00%
UE 3.5	89	0	89	0	0	0	89	0			100,00%
UE 3.6	88	0	88	0	0	0	88	0			100,00%
UE 6.3	88	0	78	0	10	0	88	0			100,00%
UE 6.5	88	0	85	0	3	0	88	0			100,00%
UE 7.4	88	0	88	0	0	0	88	0			100,00%
UE 7.5	88	0	88	0	0	0	88	0			100,00%
FPC	93	0	93	0	0	0	93	0			100,00%
MÉMOIRE	91	0	80	0	11	0	91	0			99,00%

Bilan de l'année 2024-2025 :

- 93 étudiants, 5 redoublants, 4 avaient à valider la formation pratique clinique et leur mémoire, 1 étudiant avait juste la formation pratique clinique et l'UE 3.5, les UE validées l'année n-1 restaient valides.
- Mémoire : 1 étudiant n'a pas été autorisé à soutenir et présenter son mémoire car note insuffisante à l'écrit, il lui a été proposé un redoublement conformément au règlement des évaluations, en vigueur au COS Europe.

1.2.4 Résultats au diplôme d'Ostéopathie

Candidats au diplôme

Promotion : P5

	Nb total de candidats	Nb candidats issus de la promotion sortante	Nb de candidats issus d'autres écoles	Nb de candidats présentés en candidats libres
Présentés	93	93	0	0
Admis	92	92	0	0
% de réussite	99%	99%	0%	0%

1.2.5 Insertion professionnelle des diplômés

Le Collège Ostéopathique Strasbourg Europe répond chaque année à son obligation réglementaire en réalisant des enquêtes d'insertion professionnelle pour les titulaires de la certification à 18 et 30 mois, conformément aux exigences du Ministère de la Santé. Les résultats de cette enquête sont publiés sur le site internet de l'école. Pour l'enregistrement de la certification au RNCP, l'école mène également une enquête à 6 et 30 mois.

Les deux enquêtes ont pour but d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et de suivre l'évolution de leur parcours professionnel. Elles consistent à interroger les diplômés sur leur parcours professionnel avant et après leurs études. Les questions posées portent notamment sur leur situation professionnelle (statut libéral ou salarié, etc.), leurs revenus, leur lieu d'exercice, ainsi que sur l'origine des diplômés à leur entrée dans le cursus certifiant.

Pour les deux enquêtes, la procédure est la suivante :

- Lors de leur année de validation de la certification, les étudiants sont informés de la mise en place de ces enquêtes d'insertion professionnelle, de leurs objectifs et de l'importance d'y répondre.
- Préalablement au lancement de l'enquête, les diplômés sont prévenus par mail un mois avant le début de celle-ci afin de leur rappeler les objectifs, l'importance d'y répondre et les processus de relance en cas de non-réponse.
- Six mois après l'obtention de la certification, les diplômés reçoivent par mail l'enquête à renseigner en ligne.
- A la suite de ce premier mail, deux relances par courriel sont effectuées avec une semaine d'intervalle pour les non-répondants.
- A la suite de ces premiers contacts par mails, trois relances téléphoniques sont effectuées avec une semaine d'intervalle pour les derniers non-répondants.

Celles-ci, ainsi que l'analyse finale des données, sont confiées à un prestataire externe : l'entreprise NOVE Opteam.

NOVE Opteam est une entreprise externe qui procède à l'exécution d'enquêtes d'insertion professionnelle. La sélection de cette entreprise est basée sur leurs expériences passées, leurs moyens techniques et humains, ainsi que sur le respect du RGPD.

Faire appel à une entreprise externe, nous assure une neutralité quant aux résultats obtenus, une facilitation de l'implication des diplômés et ainsi une optimisation de l'enquête. Dans le but de préserver la confidentialité des informations transmises et récoltées, seuls les membres de la direction de l'école et les personnes pilotes chargées de l'enquête au sein de NOVE Opteam, possèdent l'accès aux données.

Au sein de ce dossier, nous présenterons les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle menées auprès de la promotion certifiée en 2022 pour les diplômés à 6 et 30 mois après leur certification, ainsi que de la promotion certifiée en 2023 et 2024 pour les diplômés à 6 mois après leur certification.

1.1 Analyse du nombre de candidats et de titulaires (par année et par voie d'accès) et leur évolution.

Pourcentage des répondants à l'enquête 2025 :

- 83,95% des diplômés de 2022
- 87,10% des diplômés de 2023
- 89,47% des diplômés de 2024

Ayant répondu au questionnaire :

Promotion 2022

- 98,53% des diplômés certifiés en 2022 ayant répondu ont une activité professionnelle à 30 mois, 100% d'entre eux exercent la profession d'ostéopathe.

Le répondant de la promotion 2022 n'ayant pas d'activité professionnelle 30 mois après l'obtention de son diplôme, indique être en recherche de structure.

- A six mois, 98,70% des diplômés certifiés en 2022 ayant répondu avaient une activité professionnelle, 98,68% d'entre eux exerçaient la profession d'ostéopathe.

Le répondant de la promotion 2022 n'ayant pas d'activité professionnelle 6 mois après l'obtention de leur diplôme, étaient en contrat de remplacement non définitif.

Le répondant de la promotion 2022 n'exerçant pas d'activité professionnelle en tant qu'ostéopathe travaillait en tant que préparateur de commande.

Promotion 2023

- A six mois, 89,66% des diplômés certifiés en 2023 ayant répondu avaient une activité professionnelle, 97,44% d'entre eux exerçaient la profession d'ostéopathe.

9 diplômés de la promotion 2023 n'avaient pas d'activité professionnelle 6 mois après l'obtention de leur diplôme. Un d'entre eux indiquait avoir poursuivi une formation y compris alternance, trois d'entre eux étaient en recherche d'emploi et cinq d'entre eux étaient inactifs pour cause de prise de congés, lieu d'installation pas encore identifié, recherche de structure, attente d'une réponse concernant le lieu d'implantation, démarrage prochain d'un remplacement, en attente de reconnaissance de leur diplôme et d'autorisation de pratiquer à l'étranger.

Les deux répondants de la promotion 2022 n'exerçant pas d'activité professionnelle en tant qu'ostéopathe travaillaient en tant que vendeur multimédia et PDG.

Promotion 2024

- A six mois 90,59% des diplômés certifiés en 2024 ayant répondu ont une activité professionnelle, 97,40% d'entre eux exercent la profession d'ostéopathe.

8 diplômés de la promotion 2024 n'ont pas d'activité professionnelle 6 mois après l'obtention de leur diplôme. Deux d'entre eux sont en recherche d'emploi et six d'entre eux sont inactifs pour cause de prise de congés, lieu d'installation pas encore identifié, démarches administratives et délais d'installation.

Les 2 répondants n'exerçant pas d'activité professionnelle en tant qu'ostéopathe travaillent en tant que nageur sauveteur et en service civique prévention santé.

A) Analyse globale des placements dans les 6 mois après l'octroi de la certification professionnelle

Promotions	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant principalement les activités visées par la certification à 6 mois	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées à 6 mois
2022	81 dont 77 répondants	75	18 488,51 €
2023	93 dont 87 répondants	76	13 701,24 €
2024	95 dont 85 répondants	75	17 212,06 €

B) Analyse des revenus financiers

- Promotion 2022 :

6 mois après l'obtention de leur certification, le revenu brut moyen des professionnels exerçant en tant qu'ostéopathe **était de 18 488,51 € pour cette période.**

A titre indicatif, à 18 mois, le revenu brut annuel de ces diplômés **était de 43 237,38 €.**

Et à 30 mois, le revenu brut annuel moyen de ces diplômés **est de 48 756,54 €.**

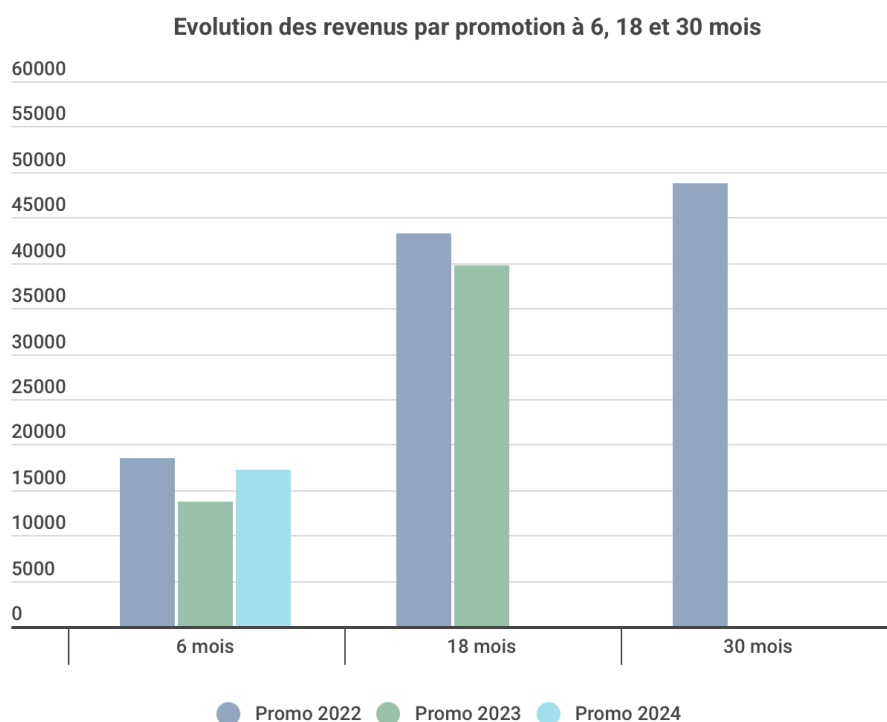
- Promotion 2023 :

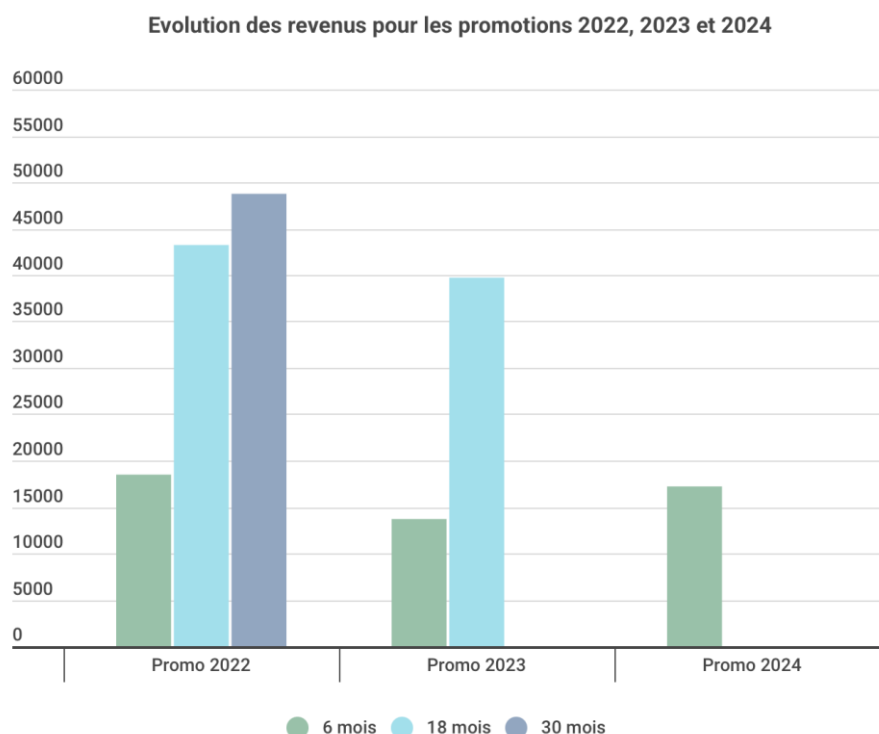
6 mois après l'obtention de leur certification, le revenu brut moyen des professionnels exerçant en tant qu'ostéopathe **était de 13 701,24 € pour cette période.**

À titre indicatif, à 18 mois, le revenu brut annuel moyen de ces diplômés **est de 39 718,49 €.**

- Promotion 2024 :

6 mois après l'obtention de leur certification, le revenu brut moyen des professionnels exerçant en tant qu'ostéopathe **est de 17 212,06 € pour cette période.**



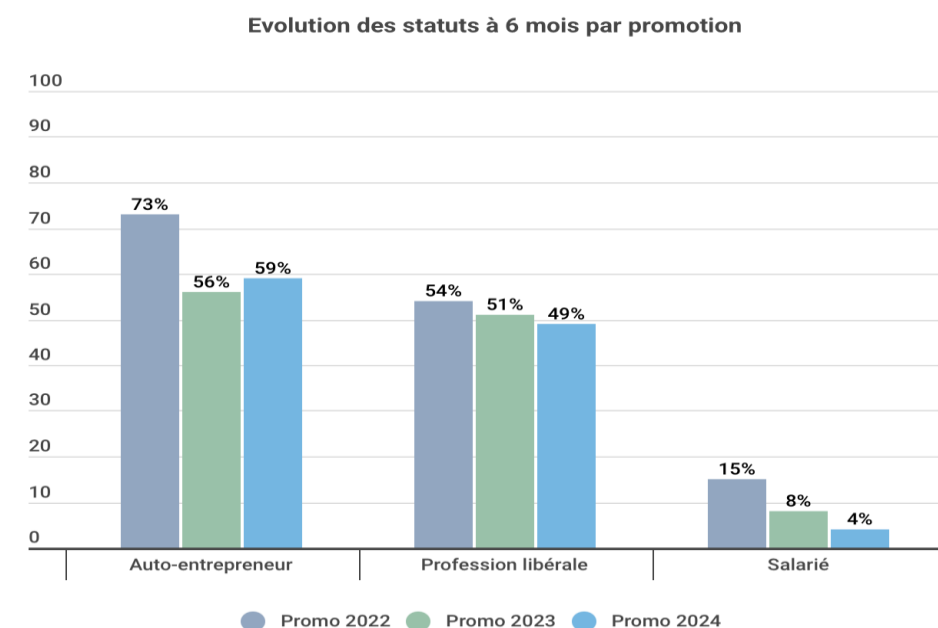


Il est difficile d'avoir une idée précise de la rémunération d'un ostéopathe et plus particulièrement dans les mois qui suivent le début de l'activité. Certains répondants n'ont réellement travaillé qu'un ou deux mois sur les six mois qui suivent l'obtention du diplôme.

Or, les données de l'enquête à 6 mois peuvent être interprétées comme traduisant de faibles revenus alors qu'il s'agit de données liées à un démarrage d'activité plus tardif, en moyenne 1 à 5 mois. (CF partie F - Délai d'installation dans la vie active des diplômés)

Grâce aux enquêtes effectuées auprès des promotions 2022 et 2023, **nous constatons que les revenus des diplômés, passé les 6 premiers mois, ont tendance à se développer de manière importante.**

C) Statut des diplômés



Lors de l'installation, les statuts auto-entrepreneur et profession libérale sont majoritairement favorisés par les ostéopathes.

Bien que certains professionnels exercent en tant que salarié, la norme reste d'exercer en tant qu'indépendant. Nous observons une **forte diminution du nombre de diplômés exerçant sous le statut de salarié depuis la promotion 2022.**

Certains diplômés cumulent plusieurs statuts, ce qui explique que le total dépasse les 100 %.

D) Le statut cadre

En raison des nouvelles attentes en termes de suivi des diplômés, principalement au sujet du statut professionnel, nous avons adapté notre enquête à partir de 2024. C'est pourquoi, nous sommes en mesure de présenter aujourd'hui uniquement les résultats de la promotion 2024 à 6 mois, les résultats de la promotion 2023 à 6 et 18 mois et les résultats de la promotion 2022 à 18 et 30 mois.

Le statut cadre ne concerne que les diplômés ayant une activité en tant que salarié CDI/CDD, au vu du grand nombre de diplômés en tant qu'indépendants, peu d'entre eux peuvent prétendre à ce statut.

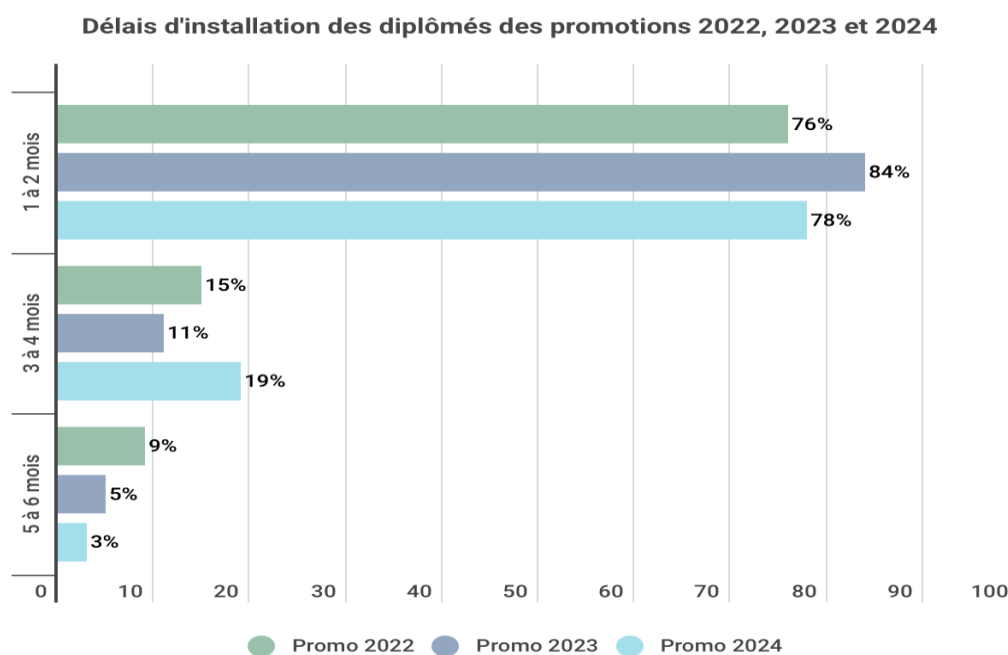
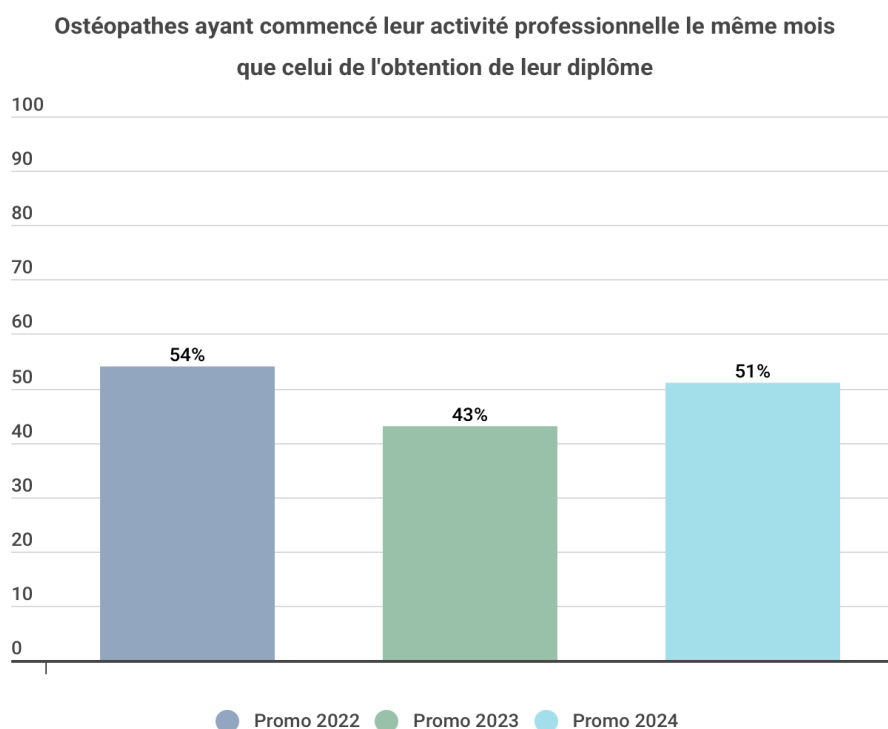
- Pour la promotion 2022 :
 - à 30 mois, pour 2 salariés, aucun statut cadre
 - à 18 mois, pour 5 salariés, 1 statut cadre
- Pour la promotion 2023 :
 - à 18 mois, pour 8 salariés, aucun statut cadre
 - à 6 mois, pour 6 salariés, aucun statut cadre
- Pour la promotion 2024
 - à 6 mois, pour 3 salariés, aucun statut cadre

E) Délai d'installation dans la vie active des diplômés

Sur l'ensemble des promotions certifiées en 2022, 2023 et 2024, de nombreux diplômés ostéopathes ont démarré leur activité plusieurs semaines après l'obtention de la certification. Les principales raisons évoquées, dans l'ordre d'importance et toutes promotions confondues sont :

- Prise de congés (41% des diplômés en 2022, 74% des diplômés en 2023 et 59% des diplômés en 2024)
- La recherche de structure – cabinet pluridisciplinaire, entreprise, etc. (35% des diplômés en 2022, 21% des diplômés en 2023 et 22% des diplômés en 2024)
- Lieu d'installation pas encore identifié (18% des diplômés en 2022, 9% des diplômés en 2023 et 14% des diplômés en 2024)
- Démarches administratives (21% des diplômés 2022, 2% des diplômés 2023 et 0% des diplômés en 2024)
- En attente de réponse concernant le lieu d'implantation (12% des diplômés en 2022, 7% des diplômés en 2023 et 11% des diplômés en 2024)
- Travaux dans le cabinet (12% des diplômés 2022, 2% des diplômés 2023 et 8% des diplômés en 2024)

Ainsi, pour ces motifs, 46% des diplômés exerçant une activité d'ostéopathe de la promotion 2022, 57% pour la promotion 2023 et 49% pour la promotion 2024, ont démarré leur activité plus d'un mois après l'obtention de leur diplôme.

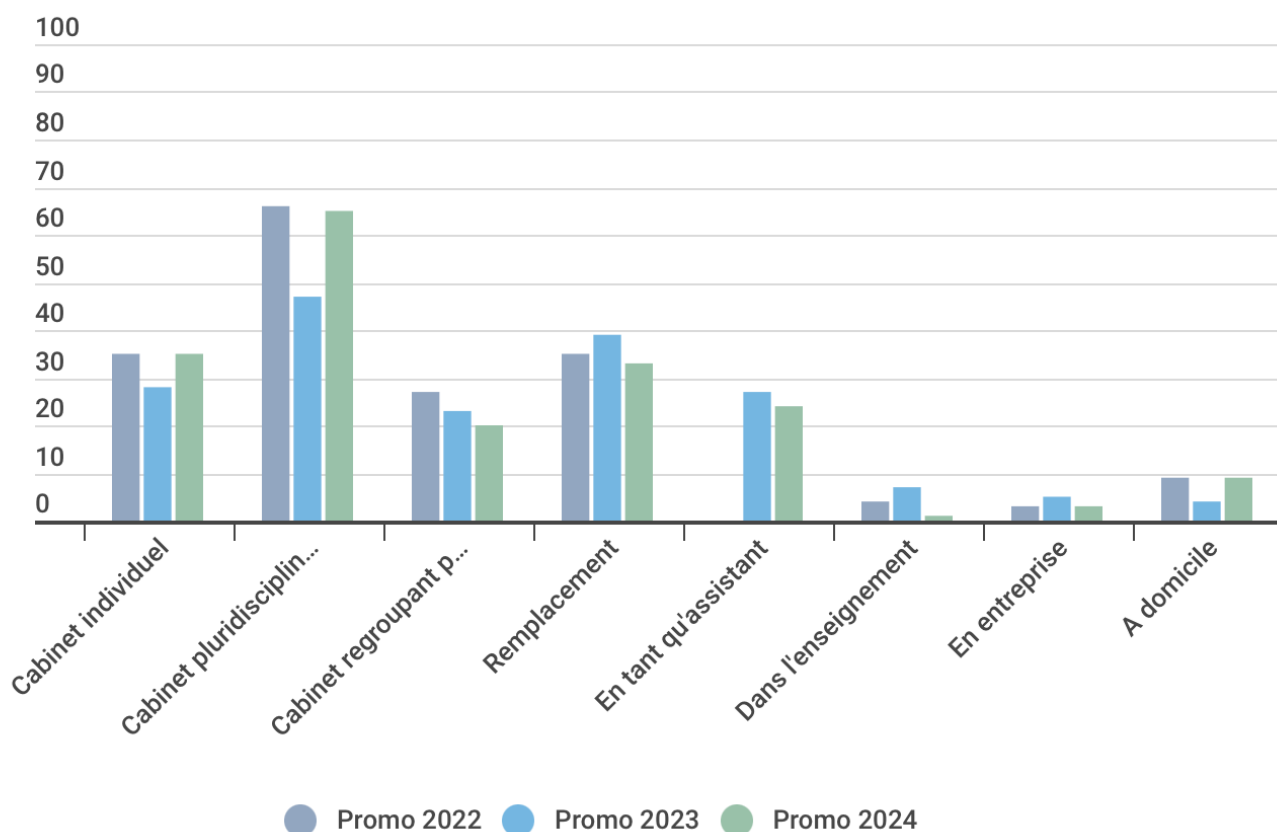


Pour la promotion 2024, le délai moyen d'installation est de **55,95 jours (soit 1,86 mois environ)** après l'obtention du diplôme. Pour rappel, le délai moyen d'installation pour les diplômés de la promotion 2023 était de **54,3 jours (soit 1,81 mois environ)** et était de **56,47 jours (soit 1,88 mois environ)** pour la promotion 2022.

La profession d'ostéopathe est soumise à la création d'une structure et à la recherche d'une patientèle en démarrage d'activité. Le délai d'installation reste donc cohérent compte tenu du temps que nécessite la création d'une entreprise/d'un cabinet.

F) Cadre d'exercice professionnel des diplômés

Evolution des cadres d'exercices professionnels à 6 mois



Le graphique montre les tendances des cadres d'exercices de l'activité professionnelle d'ostéopathe à 6 mois.

Nous remarquons que les cabinets pluridisciplinaires sont toujours priorités par les diplômés, contrairement à l'enseignement, la pratique en entreprise et la pratique à domicile qui sont moins représentés.

G) Lieu d'implantation professionnelle des diplômés

La répartition géographique des diplômés implantés en tant qu'ostéopathe, 6 mois après l'obtention du diplôme, par département est de :

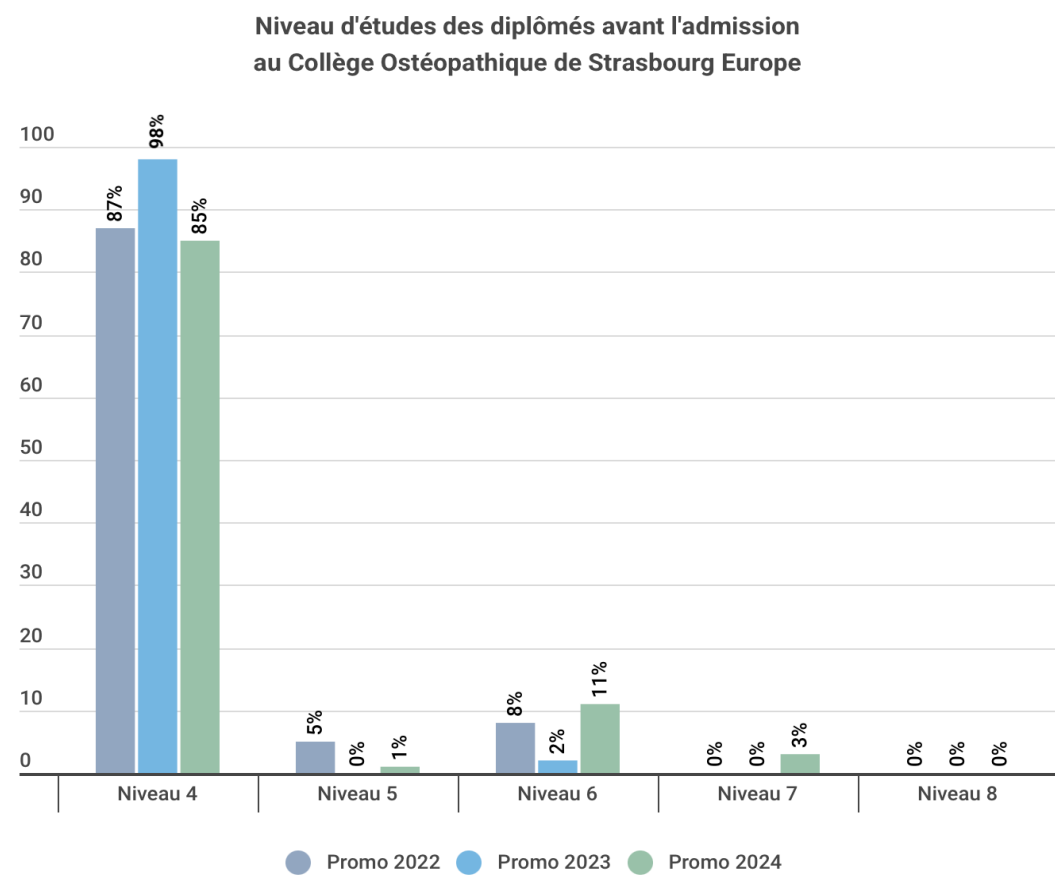
- Promotion 2022 : Bas-Rhin 20%, Haut-Rhin 15% et Moselle 11%.
- Promotion 2023 : Bas-Rhin 31%, Moselle 16% et Haut-Rhin 12%.
- Promotion 2024 : Bas-Rhin 31%, Moselle 16% et Haut-Rhin 12%.

Concernant l'implantation géographique par région pour la promotion 2024, de nombreux diplômés sont restés dans la région Grand Est (51 diplômés soit 68%), suivis de la région Bourgogne-Franche-Comté (8 diplômés soit 11%) et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (5 diplômés soit 7%).

De plus, 2 diplômés de la promotion 2024 indiquent travailler à l'étranger (Canada).

H) L'origine des titulaires à leur entrée dans le cursus certifiant

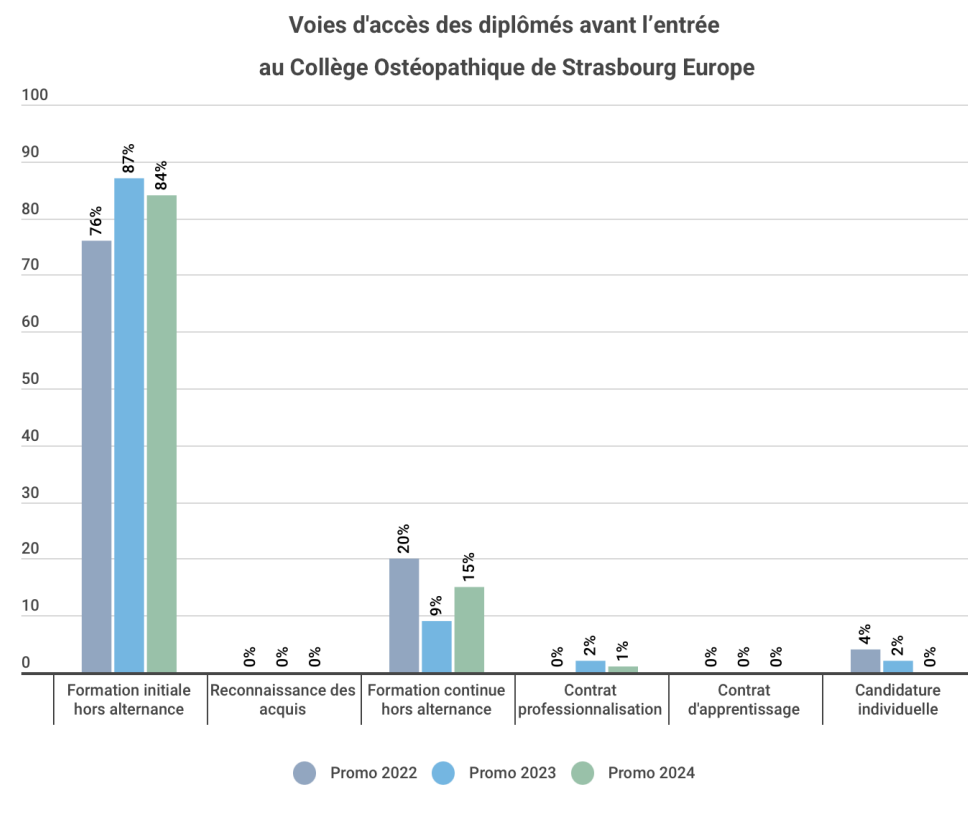
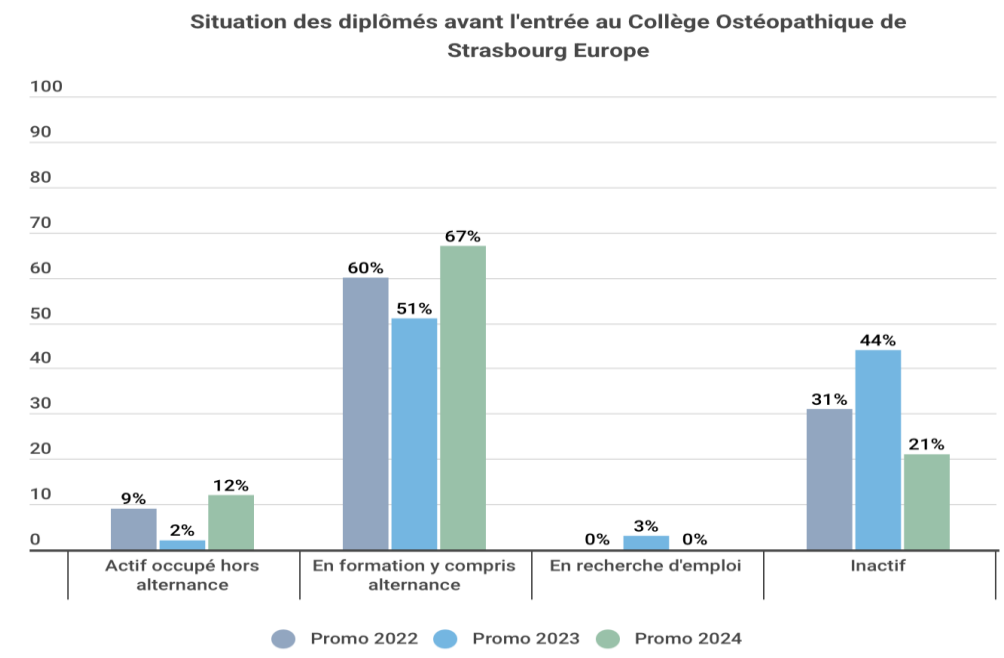
a) Le niveau d'étude avant l'entrée en formation



On observe un très grand nombre de diplômés **ayant un cursus scolaire de niveau 4 avant leur entrée au Collège Ostéopathique Strasbourg Europe pour les trois promotions confondues.**

Une très grande majorité des étudiants ayant un niveau 4 avant leur entrée au Collège Ostéopathique Strasbourg Europe annonce avoir suivi un cursus scientifique avec une dominance de baccalauréats scientifiques, comprenant principalement des spécialités telles que Science et vie de la terre ou Physique-Chimie.

b) La situation des diplômés avant l'entrée en formation



Sur les données présentées, nous constatons qu'une grande partie des diplômés était en formation y compris alternance avant l'entrée au Collège Ostéopathique Strasbourg Europe et plus précisément en formation initiale hors alternance pour la majorité.

En revanche, seulement 12% des diplômés de la promotion 2024 déclarent être actifs occupés hors alternance avant leur entrée au Collège Ostéopathique Strasbourg Europe. Voici les métiers énoncés : employé polyvalent moins d'un an, banque plus de 10 ans, employé de commerce moins d'un an, intermittent du spectacle moins d'un an, chargé de communication pendant 4 ans, coach sportif pendant 1 an, ouvrier en agro-alimentaire pendant 1 an, responsable qualité sécurité environnement pendant 4 ans.

2. GESTION DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION

	Nombre de personnes	ETP
Directeur de l'établissement	1	1
Coordinateurs pédagogiques	5	5
Enseignant- chercheur	1	1
Personnels a mission exclusivement pédagogique (formateurs et moniteurs)	105	23,5
Personnel administratif technique et logistique	5	5
TOTAL	117	32,5

Profils des enseignants de l'année 2024/2025

PROFILS	Nombre de personnes
Ostéopathes	65
Médecins et pharmaciens	19
Professionnels de santé paramédicaux	13
Fondamentalistes	12
Anglais	1
Expert - comptable	1
Avocat	1
TOTAL	112

Volumes horaires d'enseignement 2024/2025

COURS MAGISTRAUX	VOLUMEHoraire
P1	448
P2	406
P3	324
P4	266
P5	84

TP/TD	VOLUME Horaire PREVU	VOLUME Horaire EFFECTUE
P1 (4 groupes de TD)	1816	1804
P2 (4groupes de TD)	2032	2028
P3 (4 groupes de TD)	1744	1748
P4 (4 groupes de TD)	1008	1032
P5 (4 groupe de TD)	648	648

ENCADREMENT CLINIQUE	VOLUME Horaire EFFECTUE
P1	14022 (Tuteurs et moniteurs)
P2	
P3	
P4	
P5	

3. APPRENTISSAGE CLINIQUE

3.1 Clinique pédagogique interne

La clinique pédagogique comprend 12 salles de consultation au centre de la ville de Strasbourg 47 rue du jeu des enfants et 8 salles de soin situées à Hautepierre, face à l'hôpital, 9 rue Albert Calmette à compter du 13 septembre 2021.

La clinique est ouverte toute l'année (50 semaines sur 52).

15301 consultations ont été réalisées en clinique pédagogique interne sur l'année scolaire 2024-2025 (entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025). L'activité de la clinique est en légère baisse. Cette rétraction (-700 consultations/N-1) peut s'expliquer par une communication moins efficace, l'augmentation du coût de la vie, et une augmentation du tarif moyen de la consultation

Des partenariats sont régulièrement mis en place avec des clubs sportifs, des entreprises et des associations permettant d'étoffer l'expérience des étudiants selon les profils des patients (la MUTEST notamment)

Stages hospitaliers

L'établissement a signé des conventions-cadre de stage avec les Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) et la clinique du Ried (Schiltigheim). Nos étudiants de 5^{ème} année se rendent toujours sur ces terrains hospitaliers tous les mardis (pour le premier) et jeudis (pour le second) après-midi. Aux HUS, ils réalisent toujours des consultations encadrées dans plusieurs services :

Au NHC :

- Chirurgie thoracique.

Un service a été ajouté les mardis et vendredis matin :

- Le CMCO.

Au CHU de Haute-pierre :

- Le service de la douleur, le jeudi après-midi,
- Le service gynécologique, mardi matin et jeudi sur la journée ainsi qu'en maternité les mardis et jeudis matin,
- A proximité du site, à l'ICANS.

Depuis le mois de septembre 2021, nos étudiants de 5^{ème} année se rendent également à la clinique Saint Luc de Schirmeck du groupe hospitalier Saint Vincent (en plus des cliniques St Anne, Ste Barbe et de la Toussaint à Strasbourg)

Nos étudiants de cinquième interviennent au sein de « la Bulle » mise en place au sein des Hôpitaux universitaires de Strasbourg afin de prendre en charge le personnel soignant.

Nos interventions en entreprise ou lors de manifestations sportives se poursuivent

Au total, **4275 consultations** en milieu **hospitalier** et **952** consultations en **entreprises** ont été réalisées durant l'année scolaire 2024-2025.

3.2 Evolution de l'activité de la clinique pédagogique interne de l'établissement

ANNEE SCOLAIRE	CONSULTATIONS
2018/2019	13861
2019/2020	13253
2020/2021	15905
2021/2022	17886
2022/2023	17489
2023/2024	16043
2024/2025	15301
NOMBRES DE CONSULTATIONS EN CLINIQUE EXTERNE 2024/2025	
Services hospitaliers	4275
Entreprises	952
Manifestations extérieures	71

L'ensemble de nos consultations pour l'année scolaire est ainsi de près de **21476** soins ostéopathiques prodigués tous terrains d'intervention confondus.

4. ACTIVITES DE RECHERCHE

4.1 Préambule : Présentation du département Recherche du COS Europe

Le département Recherche du COS Strasbourg Europe est actuellement coordonné par le Dr Franck Garnier, ostéopathe D.O. en qualité d'enseignant-chercheur. En parallèle de ses missions au sein de l'école, il est chercheur associé au Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC – Université de Strasbourg).

Le COS Europe développe aujourd'hui plusieurs projets de recherche, tant en sciences humaines et sociales qu'en recherche clinique. Un premier axe porte sur l'analyse de la pratique ostéopathique à travers une approche qualitative et épistémologique. Par ailleurs, l'établissement est porteur d'un projet consacré à la lombalgie chez la femme enceinte, celui-ci a été soumis à un appel à projets PREPS (automne 2024).

Ces projets s'inscrivent dans une stratégie de structuration progressive des collaborations scientifiques, visant à renforcer les liens avec les milieux universitaires et de recherche.

4.2 Conseil scientifique de l'école 2024/2025

Le COS Europe dispose d'un conseil scientifique dont la mission est d'assurer une veille académique continue et de formuler des recommandations stratégiques en matière de recherche. Composé de plusieurs universitaires, ce conseil joue un rôle consultatif dans l'évaluation des projets menés au sein de l'établissement.

La séance annuelle du conseil scientifique s'est tenue le 22 mai 2025, en présence notamment d'universitaires issus du champ de la sociologie et de la directrice de l'école de sage-femmes de Strasbourg. L'une des principales décisions prises lors de cette réunion concerne l'arrêt des mémoires expérimentaux conduits par les étudiants, dans un souci de conformité renforcée aux exigences éthiques de la recherche impliquant l'humain. Un compte rendu complet de cette réunion est disponible.

4.3 Les axes de recherche de l'école et de l'état d'avancement des projets

4.3.1. Axe 1 : Évaluation médico-économique des soins ostéopathiques

Un premier travail, à visée médico-économique, a été conduit avec l'objectif de mieux documenter la place de l'ostéopathie dans les parcours de soins, au-delà de la seule évaluation de son efficacité biomédicale. L'article produit et soumis début 2025 s'inscrit dans le courant des recherches cherchant à objectiver les gains indirects des soins manuels : réduction des prescriptions médicamenteuses, diminution du recours aux examens coûteux (IRM, radiologie), meilleure autonomie des patients, diminution de l'absentéisme, etc.

La méthodologie s'appuie sur une revue de littérature croisée et une modélisation économique à partir de données secondaires. Ce travail contribue à la reconnaissance de l'ostéopathie comme une intervention de santé à part entière, potentiellement efficiente dans une logique de prévention et de désengorgement des soins primaires.

Objectif atteint : article soumis à une revue internationale (IJOM), celui-ci est toujours en cours de révision.

4.3.2 Axe 2 : Vers une redéfinition de la notion de performance en ostéopathie

Le second axe de recherche porte sur la requalification du concept de performance, en alternative au paradigme dominant de l'efficacité mesurée par essais contrôlés. Ce travail s'appuie sur des entretiens semi-directifs menés auprès d'ostéopathes identifiés comme experts par leurs pairs, dans l'objectif de comprendre les déterminants perçus d'une prise en charge « réussie ».

L'analyse s'inspire des apports des sciences de gestion (Lorino, Bourguignon), de l'approche compréhensive en sciences sociales (Kaufmann, 1996), et du modèle EGIPSS (Évaluation Globale et Intégrée de la Performance en Santé et en Social). Il vise à développer une grille d'analyse de la performance ostéopathique incluant des dimensions relationnelles, pédagogiques, expérientielles et contextuelles.

Travail en cours : analyse qualitative en cours d'achèvement, rédaction de l'article prévue à l'automne 2025, soumission visée fin 2025.

4.3.3 Axe 3 : Professionnalisation et construction identitaire de l'ostéopathie française

Un troisième article a été finalisé au printemps 2025. Il propose une analyse originale des tensions traversant le champ ostéopathique en France : entre reconnaissance juridique et absence de régulation universitaire, entre autonomie des praticiens et fragmentation identitaire, entre diversité des pratiques et besoin de standardisation. Le texte s'appuie sur un cadre théorique croisé entre la sociologie des professions (Freidson, Abbott, Dubar) et les sciences de l'éducation (Wittorski, Larose).

L'article met en lumière l'émergence d'un modèle hybride français, ni totalement intégré au système biomédical comme aux États-Unis, ni pleinement professionnalisé comme au Royaume-Uni. Il s'appuie sur une grille d'analyse en cinq dimensions : reconnaissance institutionnelle, structuration de la formation, identité professionnelle, régulation, développement académique.

Travail finalisé : article en cours de traduction et formatage pour soumission à l'International Journal of Osteopathic Medicine (IJOM).

4.4 Retombées scientifiques et valorisation

L'année universitaire a été marquée par la production de trois travaux scientifiques structurants pour la reconnaissance académique de l'ostéopathie. Ces recherches, portées par l'école et ses partenaires, ont contribué à renforcer la visibilité scientifique de la discipline dans le paysage universitaire francophone et international.

Parmi les apports, la grille d'analyse multidimensionnelle développée dans le cadre des travaux sur la professionnalisation offre un outil conceptuel transférable, utilisable dans de futures recherches comparatives, qu'elles soient interprofessionnelles ou internationales. Ce cadre peut également servir à analyser d'autres professions de santé en transition, en croisant des dimensions de reconnaissance institutionnelle, de régulation, de formation, d'identité professionnelle et de développement académique.

Enfin, une collaboration universitaire formalisée avec l'Université de Mulhouse a été concrétisée à travers les partenariats académiques du Master et du Diplôme Universitaire de Formation des Ostéopathes (DUFO). Cette collaboration structure l'inscription de nos travaux dans un écosystème universitaire, tout en renforçant la crédibilité scientifique du projet pédagogique porté par l'école.

4.5 Perspectives à court et moyen terme

Dans les mois à venir, plusieurs orientations stratégiques viendront consolider la dynamique engagée. Un travail de structuration d'un réseau inter-écoles est en cours, avec pour objectif de mutualiser les compétences et de favoriser les échanges scientifiques autour des pratiques pédagogiques et cliniques innovantes en ostéopathie. Nous allons continuer de soumettre notre projet sur la femme enceinte à un PREPS mais cette fois-ci inter-régional.

Parallèlement, un projet de recherche appliquée, en partenariat avec un laboratoire universitaire (LISEC), est en cours de montage. Il portera sur l'actualisation du référentiel de formation en ostéopathie, dans une double visée : garantir la cohérence avec les standards européens de professionnalisation, et intégrer les dernières avancées pédagogiques, cliniques et scientifiques issues de la recherche en santé.

L'école pilotera également l'organisation d'un colloque scientifique à Strasbourg en 2026, consacré aux enjeux contemporains de la professionnalisation et de la pédagogie en ostéopathie. Cet événement constituera une étape importante pour valoriser les travaux en cours, fédérer les acteurs académiques, et renforcer l'ancrage institutionnel de la recherche ostéopathique.

5.1 Sur la qualité des enseignements

Les enseignements sont évalués chaque année par les étudiants. Un document de planification des enquêtes est renseigné par le coordinateur pédagogique en début d'année scolaire.

La grande majorité des unités d'enseignement concernant le référentiel 2014 est évaluée.

Pour chaque UE dont le volume horaire est supérieur à 60 heures, nous procédons également à une évaluation individuelle de chaque formateur intervenant dans l'unité d'enseignement.

Dans le cas d'une UE dispensée par plusieurs formateurs, il est de l'appréciation du coordinateur pédagogique d'évaluer ou non un enseignant en fonction du volume horaire effectivement enseigné dans l'UE.

Les étudiants répondent à un questionnaire concernant l'UE dans sa globalité et à un questionnaire pour chaque enseignant.

Les évaluations sont faites au terme de l'enseignement.

Les étudiants répondent aux enquêtes de satisfaction en ligne, de manière anonyme avec recueil des données via un logiciel prestataire : Dragn'survey. Ces données sont rassemblées et organisées et donnent lieu à un fichier PDF ou EXCEL conservé dans le CLOUD interne au COS.

Les critères d'évaluation pris en compte sont les suivants :

- Respect des plans de cours et structuration
- Objectifs pédagogiques clairs et respectés
- Adaptation du cours aux connaissances préalables des étudiants
- Adaptation du contenu au temps disponible
- Supports de cours et illustrations
- Pertinence et développement des notions importantes
- Stimulation de la réflexion des étudiants
- Disponibilité et interaction avec les étudiants
- Compétences pédagogiques du formateur
- Présentation intéressante du cours
- Appréciation globale de l'enseignement

Cette procédure est effectuée dans la mesure du possible dans l'établissement, en présence de la promotion complète avec recueil des données en temps réel afin d'optimiser les taux de retour aux questionnaires (idéalement 80% de retours/étudiants présents).

Un document synthétique rassemblant les résultats par UE avec les enseignants concernés est élaboré par la direction pour l'ensemble des promotions et conservé dans le CLOUD.

Les UE ou enseignants dont les taux de satisfaction sont inférieurs à 70% seront analysés précisément par le coordinateur pédagogique concerné et feront l'objet d'un suivi d'actions correctives éventuelles.

Les taux compris entre 70 et 80% devront faire l'objet d'une vigilance du coordinateur pédagogique.

Ces évaluations seront également utilisées lors des entretiens annuels des enseignants.

La synthèse de l'évaluation de la qualité de l'enseignement au COS Europe en 2024-25 est annexée au présent rapport.

Une procédure spécifique de suivi et d'évaluation des nouveaux formateurs est également mise en œuvre durant la première année de leur enseignement.

Les résultats de l'évaluation des enseignements pour l'année 2024/2025, fondés sur cinq items, sont présentés ci-dessous :

1. Un questionnaire d'auto-évaluation, sur une séquence au choix

Ce questionnaire contribue à **10%** de la note finale pour le formateur.

Cette année, une nouvelle modalité a été mise en place pour cet item.

Chaque formateur a désormais la possibilité de compléter une seule grille d'auto-évaluation s'il estime qu'elle couvre l'ensemble des UE dans lesquelles il intervient. Cette évolution vise à simplifier la démarche. Pour les personnes ayant répondu aux questionnaires, la moyenne obtenue à l'auto-évaluation s'élève à **94,73 %**. Ces résultats témoignent d'une performance globalement élevée des enseignants.

La présentation et l'envoi du questionnaire en début d'année permet aux enseignants de mieux cibler leur enseignement et de répondre aux attentes pédagogiques spécifiques du formateur souhaité au sein de l'établissement.

2. Les formations DU, masters, post-graduées... suivies par les enseignants

Les formations additionnelles, en interne ou en externe à l'établissement perfectionnent leurs connaissances, renforcent leurs compétences et contribuent à la qualité de la pédagogie.

Ces formations contribuent à 20% de la note finale pour le formateur.

65 enseignants ont suivi une formation non proposée par l'établissement durant ces trois dernières années et 27 durant l'année 2024/2025.

3. Le retour enseignant et participation aux ateliers proposés par l'équipe pédagogique

Tout au long de cette année 2024/2025, les ateliers pédagogiques ont été animés par les coordinateurs, par le responsable clinique, et par des enseignants.

Les enseignants sont invités à participer à ces ateliers pédagogiques qui ont pour objectif de les aider à mieux comprendre certains aspects, à les accompagner dans des sujets spécifiques et à les familiariser avec les outils pédagogiques de l'établissement.

La participation aux ateliers **reste à 20 %** de la note finale pour le formateur.

Parmi les 81 enseignants de l'établissement (7 enseignants intervenant en clinique uniquement non inclus), 49 ont participé à au moins un des 8 ateliers : on note une hausse de participation par rapport à l'année précédente - 21 participants pour 80 enseignants.

Cette augmentation de la participation témoigne d'une implication renforcée des enseignants.

4. Le questionnaire à destination des étudiants davantage orienté sur l'évaluation des pratiques pédagogiques est présenté ici plus haut.

Ce questionnaire contribue à **30%** de la note finale pour le formateur.

Les résultats obtenus pour les différentes promotions sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Evaluations Etudiants	
PROMO	Taux de satisfaction (en %)
P1	89,04
P2	95,34
P3	95,15
P4	94,72
P5	91,18
Moyenne	93,09

3 enseignants ont obtenu un taux de satisfaction inférieur à 70%. Le tableau de synthèse les concernant présenté en annexe récapitule les actions mise en place pour ces enseignants.

5. L'évaluation par les coordinateurs

Cette évaluation se base sur une échelle de notation composée de 10 critères.

Tous les enseignants sont informés de la grille de notation utilisée par les coordinateurs. Cette grille d'évaluation est complétée par l'ensemble des coordinateurs.

Cette grille de notation contribue à **20%** de la note finale pour le formateur.

Les résultats sont satisfaisants : le taux global attribué par les coordinateurs est de 92,44% %, soit une hausse par rapport au taux de 89,6 % obtenu l'an dernier.

Les coordinateurs estiment que les aspects tels que la **force de proposition** et la **collaboration entre enseignants** ont été améliorés. Le projet d'harmonisation des UE 4.3, 5.3, 5.4 et 5.11 débutera à partir de l'année académique 2025/2026.

5.2 Sur l'environnement de travail

Le COS réalise annuellement, en plus de l'évaluation des enseignements et des enseignants, une enquête de satisfaction auprès des étudiants du COS sur leur cadre de travail.

Un questionnaire comportant 30 questions axées sur la pédagogie et la vie étudiante a été diffusé en juin 2025 aux étudiants inscrits de la Prépa à la 5ème année en 2024-2025.

Cette enquête adressée plus tardivement que d'habitude s'inscrit dans le cadre de la certification B Corp détenue par le groupe Novétude dont le COS fait partie. Elle s'est substituée aux enquêtes précédemment réalisées sur l'environnement de travail.

Nous avons eu un taux de retour de 29,85 % (137 réponses dont 104 complètes sur 459 étudiants interrogés au 03/09/25).

4 grands thèmes sont abordés et explorés à travers les questions posées :

- La qualité de l'enseignement
- Le suivi des résultats et de la progression des étudiants durant le cursus
- La cohésion et l'entraide entre les étudiants
- La qualité de la vie étudiante à travers les activités extra-scolaires au sein de l'établissement.

SYNTHESE :

La qualité de l'enseignement :

L'expérience d'apprentissage est décrite comme enrichissante pour la majorité des répondants avec un taux de satisfaction de près de 90%.

La qualité de l'enseignement est bonne, les contenus pédagogiques adaptés et la compétence des enseignants n'est pas remise en cause.

2 axes d'amélioration sont identifiés :

- L'harmonisation et de la mise à disposition des supports de cours à destination des étudiants via le drive mis à leur disposition,
- L'accessibilité des formateurs (retours de mail notamment).

Le suivi des résultats et de la progression des étudiants :

Cette notion est identifiée comme insuffisante ou moyenne par près de la moitié des répondants. Même si une procédure de suivi de la progression des étudiants, notamment en clinique pédagogique, est mise en place par l'intermédiaire des référents cliniques, ce suivi est parfois perçu comme insuffisant par un investissement inégal des collaborateurs investis de cette mission.

Le déploiement du portfolio est également perfectible.

La cohésion et l'entraide entre les étudiants :

Le COS a mis en place depuis plusieurs années une procédure de tutorat entre les étudiants afin d'optimiser l'accompagnement des apprenants en début de cursus notamment. Malgré cela, une proportion non négligeable de répondants indique ne pas avoir utilisé ce levier pour bénéficier ou faire bénéficier l'un ou l'une de leurs camarades d'un accompagnement. La communication sur ce dispositif ainsi que les modalités de son déploiement devront être reconsidérées.

La qualité de la vie étudiante :

Même si le taux de satisfaction reste très acceptable, une difficulté de cohésion entre les étudiants et leur promotion est clairement mise en avant lors des questions relatives à ce sujet.

La présence du bureau des étudiants et d'un bureau des sports ne suffit apparemment pas à combler ce sentiment de manque de cohésion qui s'explique également par le fait que le COS est déployé sur 4 sites différents, ce qui rend difficile les échanges entre étudiants et entre étudiants et formateurs.

Une demande d'activités extra-scolaires (sportives ou non) à destination des étudiants est mise en avant.

Une insuffisance de cadre et de discipline est également signalée et fera l'objet d'un recadrage à différents niveaux hiérarchiques de l'établissement.